

jeunes gens de l'Afrique du Sud et il ouvrira les yeux des députés sur la manière dont fonctionne le ministère de l'Immigration.

• (8.50 p.m.)

L'article relate comment ce couple a quitté Capetown, en Afrique du Sud. Ils ont traversé neuf pays d'Afrique du Sud et huit pays d'Europe en travaillant pour subvenir à leurs besoins. A La Haye, ils se sont adressés aux services d'immigration canadiens pour être admis au Canada. L'article dit encore que Mike a travaillé quelque temps comme matelot de pont sur un chaland du Rhin tandis que sa femme travaillait comme serveuse dans un bar; il a travaillé ensuite dans le bâtiment, puis dans une fabrique de confiserie, et sa femme a été serveuse dans un réfectoire de collège. Partout, ils ont subvenu à leurs propres besoins. Ils sont venus au Canada par avion, et cette fois encore ils ont payé eux-mêmes leurs billets. Arrivés ici, on leur a reproché d'avoir induit les autorités d'immigration en erreur, puisqu'ils ne sont pas des touristes mais des candidats immigrants. Voici ce que dit l'article:

Les agents d'immigration à Halifax ont cru que les Neills avaient voulu les tromper—rien ne fâche davantage un fonctionnaire. Ils estiment que les Neills ont présenté les faits sous un faux jour, se prétendant touristes alors qu'ils avaient l'intention bien arrêtée de rester au Canada. Loin d'être des touristes, ce sont des immigrants sans visas. «Si les Neills nous avaient seulement dit la vérité en arrivant, au lieu de nous faire prendre des vessies pour des lanternes, a dit un de ces agents, nous aurions pu les aider».

Je suis heureux qu'au ministère, un fonctionnaire au moins sache ce qu'est la vérité. Depuis que Pilate a demandé: «Qu'est-ce que la vérité?» Les hommes n'ont jamais cessé de s'interroger là-dessus. Mais ce fonctionnaire de l'immigration, lui, connaît la réponse, ah, ouiche! S'ils lui avaient seulement dit la vérité, ils l'auraient reconnue tout de suite.

Vient alors dans l'article cette déclaration pleine d'intérêt:

L'immigration canadienne a décrété l'expulsion du couple. Ce qu'il y a d'amer dans l'expulsion, c'est qu'une fois renvoyés du Canada, les contrevenants sont rarement autorisés à y rentrer.

J'ai déjà dit combien il était ridicule de dire aux gens «Vous n'avez pas de certificat médical à présenter, par conséquent vous allez être renvoyés dans le pays d'où vous venez.» Pourquoi, au nom du Ciel, ne peut-on les faire examiner ici? Nous prétendons avoir les meilleurs médecins du monde. Même en tenant compte d'un certain exode des cerveaux, je n'admets pas un instant que la moyenne générale des praticiens dans notre pays soit inférieure à celle de n'importe où

[M. Cowan.]

ailleurs. Si les médecins d'Europe, d'Afrique ou d'Amérique du Sud peuvent délivrer un certificat médical valable aux yeux du ministère de l'Immigration, pourquoi diable ce ministère ne peut-il accepter un certificat médical signé par un médecin canadien qui examinerait le candidat immigrant? A mon avis, le Conseil de la main-d'œuvre et de l'immigration proposé formulerait une recommandation en ce sens dès qu'on lui demanderait son avis.

Avec des immigrants, j'ai comparu devant ces soi-disant enquêteurs spéciaux et devant la Commission d'appel de l'immigration. Je regrette de dire que je ne suis pas entièrement satisfait de la compétence des enquêteurs spéciaux, ni de certains membres de l'ancienne Commission d'appel de l'immigration. Je me souviens d'un cas typique, celui d'un Jamaïcain à qui on avait refusé le statut d'immigrant reçu au Canada. Il avait suivi la filière habituelle en présentant une demande, puis on l'avait fait examiner par un fonctionnaire spécial à l'immigration—ou peut-être, d'après les initiales de la désignation de son poste, s'agissait-il d'un enquêteur spécial. J'ai assisté à l'audience avec le Jamaïcain et j'ai été dégoûté de voir un fonctionnaire du ministère de l'Immigration poser des questions à l'immigrant éventuel comme s'il avait été un procureur de la Couronne interrogeant un accusé à la barre.

Un sténographe était là et prenait en note questions et réponses. L'interrogatoire fini, l'enquêteur spécial a disparu, et pendant son absence il a échangé son rôle de procureur de la Couronne contre celui de juge. Il est resté dans le bureau du juge pendant un moment, et il est revenu 15 minutes après pour dire: «Nous avons étudié la question, et vous n'êtes pas le genre de personne que nous désirons au Canada. Vous devez quitter le pays». Vous connaissez tous l'expression «juge, jury et bourreau»? Eh bien, au ministère de l'Immigration, il y a un procureur de la Couronne qui est en même temps un juge. A mon sens, ces fonctions ne devraient pas être remplies par un seul fonctionnaire du ministère de l'Immigration.

Dans un cas dont je me suis occupé récemment, n'étant pas avocat, je n'ai pu toucher d'honoraires; si j'avais été avocat, j'aurais compté recevoir un honoraire de la part de l'immigrant. (*Applaudissements*)

L'enquêteur spécial a posé un certain nombre de questions.

**M. Woolliams:** Je devrais peut-être poser la question de privilège.

**M. Cowan:** L'agent d'immigration a posé à ce Jamaïcain une colle en mathématiques;